



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 7 mai 2007 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**JEAN-MARC MALTAIS
ALAIN CHÉNIER
ONIL COUTURE**

**PAUL M. ROLLAND
RÉAL BRUNELLE
SERGE DION**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Madame **CATHERINE NADEAU**, greffière, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2007-05-264 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MAI 2007
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
 - 2007-05-265 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 23 AVRIL 2007
3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 2007-05-266 3.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AVRIL 2007
 - N.M. 3.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS D'AVRIL 2007
 - 2007-05-267 3.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 24 AVRIL 2007

7 MAI 2007

4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

- 2007-05-268 4.1 70^E CONGRÈS ANNUEL DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS : FORMULAIRE DE CONSENTEMENT
- 2007-05-269 4.2 ARTISTE INVITÉ AU 20^E COLLOQUE LES ARTS ET LA VILLE
- 2007-05-270 4.3 PARTICIPATION DE LA VILLE DE BROMONT À CERTAINS TOURNOIS DE GOLF AU PROFIT D'ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF

5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT

- A.M. 5.1.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LES GRILLES DES SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX ZONES C04-441, C04-442, C04-447, C04-468 (ZONE PATRIMONIALE) DE MÊME QUE D'AJOUTER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES LIBRES DANS LES ZONES C01-101, C01-102, C01-102, C01-103, C01-104, C01-108, C01-113, C01-159, C01-169, C03-305, C03-306, C04-420, C04-422, C04-426, C04-427, C04-428, C04-434, C04-445, C04-469, C04-487, R04-475 ET R04-476 ET AJOUTER UNE LISTE D'ESPÈCES D'ARBRES POUVANT ÊTRE PLANTÉS APPLICABLES À TOUS LES USAGES
- 2007-05-271 5.1.2 DISPENSE DE LECTURE DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-37-2007 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LES GRILLES DES SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX ZONES C04-441, C04-442, C04-447, C04-468 (ZONE PATRIMONIALE) DE MÊME QUE D'AJOUTER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES LIBRES DANS LES ZONES C01-101, C01-102, C01-102, C01-103, C01-104, C01-108, C01-113, C01-159, C01-169, C03-305, C03-306, C04-420, C04-422, C04-426, C04-427, C04-428, C04-434, C04-445, C04-469, C04-487, R04-475 ET R04-476 ET AJOUTER UNE LISTE D'ESPÈCES D'ARBRES POUVANT ÊTRE PLANTÉS APPLICABLES À TOUS LES USAGES LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE
- 2007-05-272 5.1.3 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-37-2007 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LES GRILLES DES SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX ZONES C04-441, C04-442, C04-447, C04-468 (ZONE PATRIMONIALE) DE MÊME

7 MAI 2007

QUE D'AJOUTER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES LIBRES DANS LES ZONES C01-101, C01-102, C01-102, C01-103, C01-104, C01-108, C01-113, C01-159, C01-169, C03-305, C03-306, C04-420, C04-422, C04-426, C04-427, C04-428, C04-434, C04-445, C04-469, C04-487, R04-475 ET R04-476 ET AJOUTER UNE LISTE D'ESPÈCES D'ARBRES POUVANT ÊTRE PLANTÉS APPLICABLES À TOUS LES USAGES

A.M. 5.2 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 923-2006, TEL QU'AMENDÉ, SUR LES NUISANCES AFIN D'AJOUTER ET DE MODIFIER DES DISPOSITIONS RELATIVES AU DOMAINE NATUREL DU LAC GALE

6. **RÈGLEMENTS**

2007-05-273 6.1 LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 878-08-2007 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 878-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AJOUTER UNE CHARTE DE COULEURS ET DE DÉTAILS ARCHITECTURAUX APPLICABLES AUX BÂTIMENTS SITUÉS DANS LA ZONE D'INTÉRÊT PATRIMONIALE

2007-05-274 6.2 LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 928-02-2007 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 928-2006, TEL QU'AMENDÉ, RELATIF AUX MARCHÉS AUX PUCES AFIN D'AJOUTER LES FRAIS EXIGIBLES POUR UN PERMIS JOURNALIER, DE MODIFIER LA DÉFINITION D'EMPLACEMENT DE VENTE ET D'ABROGER UNE DISPOSITION (ARTICLE 6 iii)

2007-05-275 6.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 937-2007 INTITULÉ : RÈGLEMENT ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE ET FERMANT À TITRE DE CHEMIN PUBLIC LES LOTS 3 945 940 À 3 945 946 AINSI QUE LES LOTS 3 945 948 À 3 945 950, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME, REPRÉSENTANT RESPECTIVEMENT UNE PARTIE DE LA RUE DES ÉRABLES ET UNE PARTIE DE L'ANCIENNE ROUTE PIERRE-LAPORTE

2007-05-276 6.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-34-2007 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE R02-206 DE MÊME QUE CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT (MÉNARD)

7 MAI 2007

- 2007-05-277 6.5 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 879-07-2007 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 879-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'ASSUJETTIR L'USAGE « HÉBERGEMENT MIXTE » À L'INTÉRIEUR D'UN PROJET COMMERCIAL INTÉGRÉ DE MÊME QUE L'USAGE « HABITATION » EXERCÉ EN CONCURRENCE AVEC L'USAGE « HÉBERGEMENT MIXTE » À LA PROCÉDURE RELATIVE AUX USAGES CONDITIONNELS (MÉNARD)
- 2007-05-278 6.6 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-35-2007 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ , AFIN D'AJOUTER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À L'AFFICHAGE APPLICABLE À LA ZONE C04-445 (RONA)
- 2007-05-279 6.7 ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-36-2007 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE H04-444 (JOHN-SAVAGE)

7. **AFFAIRES COURANTES**

7.1 *TRÉSORERIE*

- 2007-05-280 7.1.1 AUTORISATION DE SIGNATURE DES CHÈQUES PAR LE NOUVEAU TRÉSORIER MONSIEUR RICHARD JOYAL
- 2007-05-281 7.1.2 AUTORISATION DE SIGNATURE DU SERVICE DE TRÉSORERIE LORS DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES AUPRÈS DES INSTITUTIONS BANCAIRES
- 2007-05-282 7.1.3 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BROMONT AU 31 DÉCEMBRE 2006
- N.M. 7.1.4 AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES AU 30 AVRIL 2007
- 2007-05-283 7.1.5 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DES VÉRIFICATEURS POUR L'EXERCICE FINANCIER DE L'ANNÉE 2006

7.2 *TRAVAUX PUBLICS*

- 2007-05-284 7.2.1 ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE ET D'ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE
- 2007-05-285 7.2.2 AUTORISATION DE SIGNATURE DE DOCUMENTS AUPRÈS

7 MAI 2007

DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

2007-05-286 7.2.3 MODIFICATION ET AJOUT DE SIGNALISATION SUR LES RÉSEAUX ROUTIERS MUNICIPAUX ET DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

7.3 URBANISME

2007-05-287 7.3.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN D'AUTORISER L'INSTALLATION D'UNE REMISE SUR LE LOT 3 907 263 (RUE JOHN-SAVAGE) À UNE DISTANCE MINIMALE DE 0,9 M DE LA LIMITE NORD DE L'EMPLACEMENT TOUT EN ÉTANT SITUÉE À UNE DISTANCE D'AU MOINS 20 M DE LA LIGNE DE RUE

2007-05-288 7.3.2 CONVENTION AVEC LA COMPAGNIE TERRITOIRE KAPOOWA INC. POUR L'ACQUISITION DE TERRAINS NÉCESSAIRES AU RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉCHANGEUR NORD DE LA SORTIE 78

2007-05-289 7.3.3 CONVENTION AVEC IMMOBILIER SKI BROMONT INC. POUR L'ACQUISITION DE TERRAINS NÉCESSAIRES AU RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉCHANGEUR NORD DE LA SORTIE 78

2007-05-290 7.3.4 DEMANDE À LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA D'INCLURE DES MESURES DE RENATURALISATION DANS LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE, AFIN DE RENDRE APPLICABLE LA POLITIQUE DE PROTECTION DES RIVES, DU LITTORAL ET DES PLAINES INONDABLES

2007-05-291 7.3.5 MODIFICATION DU BAIL EMPHYTHÉOTIQUE AVEC LE PARCOURS DU VIEUX VILLAGE INC. ET INTERVENTION DES RÉSIDENCES DU VIEUX VILLAGE DE BROMONT INC.

2007-05-292 7.3.6 DONATION À LA VILLE DE BROMONT DU LOT 3 617 308, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME, LOT TOUCHANT LA RUE O'CONNOR

2007-05-293 7.3.7 CESSION DES LOTS 3 617317, 3 617 318, 3 617 324, 3 617 329, 3 617 335 ET 3 617 346 ET ACQUISITION D'UNE SERVITUDE CONTRE UNE PARTIE DU LOT 3 648 595, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME, POUR FINS DE PARC RELATIVEMENT AU PASSAGE D'UNE PISTE MULTIFONCTIONNELLE DANS LE SECTEUR DE LA RUE O'CONNOR

2007-05-294 7.3.8 NOM DONNÉ AUX NOUVELLES RUES DU DÉVELOPPEMENT PROGAB

7 MAI 2007

- 2007-05-295 7.3.9 ACQUISITION D'UNE SERVITUDE D'ÉGOUT PLUVIAL TOUCHANT UNE PARTIE DU LOT 2 591 569, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHEFFORD, PERMETTANT L'ÉCOULEMENT D'UNE PARTIE DES EAUX PLUVIALES DE LA RUE CHARLES-X VERS LA RUE LOUIS XIV
- 2007-05-296 7.3.10 PROTOCOLE D'ENTENTE – LES BOISÉS DU GOLF DES LACS
- N.M. 7.3.11 DEMANDE À LA COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC TOUCHANT LES LOTS 2 930 623, 3 163 679, 3 444 398 ET 3 444 399 DU CADASTRE DU QUÉBEC
- 2007-05-297 7.3.12 APPROBATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 07-055 DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 10 AVRIL 2007 CONCERNANT LE PROJET DE CONSTRUCTION DANS LE SECTEUR DU DOMAINE DU ROYAL BROMONT (RUE HENRI IV)
- 2007-05-298 7.3.13 VENTE TROTTOIR AU CARREFOUR CHAMPÊTRE DU 26 AU 29 JUILLET 2007
- 2007-05-299 7.3.14 ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR DESSERVIR LE DOMAINE ANDRÉ À BROMONT
- 2007-05-300 7.3.15 AUTORISATION D'UTILISATION DU FONDS DE ROULEMENT POUR L'ACQUISITION DE DEUX CAMIONNETTES USAGÉES POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

7.4 ASSAINISSEMENT DES EAUX

7.5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 2007-05-301 7.5.1 COLLOQUE DU CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE DU 25 AU 27 MAI 2007
- 2007-05-302 7.5.2 LES NOUVEAUX CAVALIERS INC. : SPECTACLE DE CIRQUE À CHEVAL « SAKA »
- 2007-05-303 7.5.3 FÊTE DE L'AMOUR DE LA PAROISSE ST-FRANÇOIS-XAVIER LE 10 JUIN 2007
- 2007-05-304 7.5.4 DEMANDE D'AUTORISATION DE FAIRE UN LAVE-AUTO LE 26 MAI 2007 PAR L'ÉCOLE LES JEUNES EXPLORATEURS

7 MAI 2007

2007-05-305 7.5.5 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA REMISE À NEUF DES COMPRESSEURS ET POUR LA RÉCUPÉRATION D'ÉNERGIE À L'ARÉNA

2007-05-306 7.5.6 SUBVENTION POUR LE JARDIN COMMUNAUTAIRE LES COCCINELLES

7.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

N.M. 7.6.1 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2006 DU SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE BROMONT

7.7 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

2007-05-307 7.7.1 TRANSFERT DE BUDGET À LA SODEB

2007-05-308 7.7.2 CONFÉRENCE DE PRESSE AFIN DE DÉVOILER LE CALENDRIER 2007 DES ACTIVITÉS ÉQUESTRES

2007-05-309 7.7.3 AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT POUR LE CONCERT BÉNÉFICE DE LA FONDATION DE L'HÔPITAL BROME-MISSISQUOI-PERKINS

8. DIVERS

2007-05-310 8.1 ÉDITION SPÉCIALE DE LA VOIX DE L'EST SUR BROMONT LE 24 MAI 2007

9. AFFAIRES DU PERSONNEL

2007-05-311 9.1 LETTRES D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX (CSN) CONCERNANT L'HORAIRE D'ÉTÉ DES COLS BLEUS DE L'ARÉNA, LES VACANCES DE MONSIEUR DUBOIS ET UN CHANGEMENT D'HORAIRE TEMPORAIRE AU POSTE DE POLICE

2007-05-312 9.2 PERMANENCE DE RÉJEAN ROBERGE À TITRE DE PRÉPOSÉ AUX TÉLÉCOMMUNICATIONS

2007-05-313 9.3 AJUSTEMENT ANNUEL DU SALAIRE DES CADRES DE LA VILLE DE BROMONT CONFORMÉMENT À LA POLITIQUE DE TRAITEMENT DES CADRES

N.M. 9.4 DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES DE SURNUMÉRAIRES

2007-05-314 9.5 PERMANENCE DE MADAME LYNE TRUDEL AU POSTE DE COMMIS AUX COMPTES PAYABLES ET À LA TAXATION

10. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

7 MAI 2007

- N.M. 10.1 DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ DE LA FAMILLE DE BROMONT DU 30 JANVIER 2007, DU 13 FÉVRIER 2007 AINSI QUE DU 27 MARS 2007
- N.M. 10.2 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA TENUE LE 11 AVRIL 2007
- N.M. 10.3 DÉPÔT DE LA STRATÉGIE DE PROTECTION DES ESPACES VERTS ET DES MILIEUX NATURELS
- N.M. 10.4 DÉPÔT DE LA RÉOLUTION ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2007-187 ADOPTÉ PAR LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA RELATIVEMENT À LA GESTION, À LA COLLECTE, AU TRANSPORT ET À LA DISPOSITION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES, MATIÈRES RECYCLABLES ET RÉSIDUS VOLUMINEUX
- N.M. 10.5 DÉPÔT D'UNE PÉTITION DE RÉSIDENTS DE LA RUE DES LILAS À BROMONT
- N.M. 10.6 DÉPÔT D'UNE CORRESPONDANCE DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC RELATIVEMENT À L'ADHÉSION AU CAUCUS DES MUNICIPALITÉS DE CENTRALITÉ
- N.M. 10.7 DÉPÔT D'UNE CORRESPONDANCE DE MONSIEUR GEORGES CARPENTIER DE L'AUBERGE DACAR INC.
- N.M. 10.8 DÉPÔT D'UNE LETTRE ET D'UNE PÉTITION DE CITOYENS CONCERNANT L'AÉRODROME
- N.M. 10.9 DÉPÔT D'UNE PÉTITION DES RÉSIDENTS DU DOMAINE DU ROYAL BROMONT CONCERNANT LE PROJET DE MULTI LOGEMENTS SUR LA RUE HENRI IV À BROMONT
- N.M. 10.10 DÉPÔT D'UNE PÉTITION DE PROPRIÉTAIRES DE COMMERCES À BROMONT RELATIVEMENT À L'EMPLACEMENT D'UN NOUVEAU COMMERCE D'ALIMENTATION
- 11. VARIA**
- 2007-05-315 11.1 LETTRE DE FÉLICITATIONS À IMMOBILIER SKI BROMONT.COM, À MONSIEUR PAOLO DI PIETRANTONIO ET MADAME GOUIN
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

7 MAI 2007

2007-05-316 13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LA GREFFIÈRE

CATHERINE NADEAU

2007-05-264

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MAI 2007**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 7 mai 2007 avec les modifications suivantes :

Les sujets numéro 7.1.4 et 7.3.11 sont reportés à une séance subséquente.

Le sujet numéro 5.1 a été remplacé par :

5.1.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LES GRILLES DES SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX ZONES C04-441, C04-442, C04-447, C04-468 (ZONE PATRIMONIALE) DE MÊME QUE D'AJOUTER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES LIBRES DANS LES ZONES C01-101, C01-102, C01-102, C01-103, C01-104, C01-108, C01-113, C01-159, C01-169, C03-305, C03-306, C04-420, C04-422, C04-426, C04-427, C04-428, C04-434, C04-445, C04-469, C04-487, R04-475 ET R04-476 ET AJOUTER UNE LISTE D'ESPÈCES D'ARBRES POUVANT ÊTRE PLANTÉS APPLICABLES À TOUS LES USAGES

5.1.2 DISPENSE DE LECTURE DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-37-2007 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LES GRILLES DES SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX ZONES

7 MAI 2007

C04-441, C04-442, C04-447, C04-468 (ZONE PATRIMONIALE) DE MÊME QUE D'AJOUTER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES LIBRES DANS LES ZONES C01-101, C01-102, C01-102, C01-103, C01-104, C01-108, C01-113, C01-159, C01-169, C03-305, C03-306, C04-420, C04-422, C04-426, C04-427, C04-428, C04-434, C04-445, C04-469, C04-487, R04-475 ET R04-476 ET AJOUTER UNE LISTE D'ESPÈCES D'ARBRES POUVANT ÊTRE PLANTÉS APPLICABLES À TOUS LES USAGES LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE

- 5.1.3 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-37-2007 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LES GRILLES DES SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX ZONES C04-441, C04-442, C04-447, C04-468 (ZONE PATRIMONIALE) DE MÊME QUE D'AJOUTER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES LIBRES DANS LES ZONES C01-101, C01-102, C01-102, C01-103, C01-104, C01-108, C01-113, C01-159, C01-169, C03-305, C03-306, C04-420, C04-422, C04-426, C04-427, C04-428, C04-434, C04-445, C04-469, C04-487, R04-475 ET R04-476 ET AJOUTER UNE LISTE D'ESPÈCES D'ARBRES POUVANT ÊTRE PLANTÉS APPLICABLES À TOUS LES USAGES

Le sujet suivant a été ajouté au VARIA de l'ordre du jour :

- 11.1 LETTRE DE FÉLICITATIONS À IMMOBILIER SKI BROMONT.COM, À MONSIEUR PAOLO DI PIETRANTONIO ET MADAME GOUIN

ADOPTÉ

2007-05-265

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 23 AVRIL 2007

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit procès-verbal ;

7 MAI 2007

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée du conseil municipal tenue le 23 avril 2007.

ADOPTÉ

2007-05-266

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS
D'AVRIL 2007**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter la liste des comptes à payer du mois d'avril 2007 au montant de **UN MILLION SIX CENT HUIT MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-HUIT DOLLARS ET DOUZE CENTS (1 608 888,12 \$)** à payer par le fonds d'administration.

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques en paiement desdits comptes.

ADOPTÉ

N.M.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS
D'AVRIL 2007**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois d'avril 2007. Le montant des permis émis durant le mois d'avril 2007 se chiffre à **DEUX MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE CINQ CENTS DOLLARS (2 684 500 \$)**.

2007-05-267

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE
24 AVRIL 2007**

7 MAI 2007

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit procès-verbal ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil municipal entérine les recommandations faites par les membres du Comité Consultatif d'Urbanisme dans son assemblée tenue le 24 avril 2007.

ADOPTÉ

2007-05-268

70^E CONGRÈS ANNUEL DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS : FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

ATTENDU QUE le 70^e congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités aura lieu à Calgary en Alberta, du 1^{er} au 4 juin 2007 ;

ATTENDU QUE l'élection du Conseil national d'administration de la Fédération canadienne des municipalités se fera le 3 juin 2007 de 12h30 à 14h00 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil municipal est disposé à prendre en charge le coût de la participation de la mairesse Madame Pauline Quinlan, aux réunions du Conseil national d'administration de la Fédération Canadienne des municipalités.

ADOPTÉ

2007-05-269

ARTISTE INVITÉ AU 20^E COLLOQUE LES ARTS ET LA VILLE

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est membre de Les Arts et la Ville ;

7 MAI 2007

ATTENDU QUE la mairesse Madame Pauline Quinlan et le conseiller Monsieur Paul Rolland sont inscrits au 20^e Colloque du réseau Les Arts et la Ville, qui se tiendra du 16 au 18 mai 2007 à Laval ;

ATTENDU QUE les municipalités participantes ont la possibilité d'inviter un artiste local ;

ATTENDU QUE les frais d'inscription de l'artiste sont défrayés par le réseau Les Arts et la Ville ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le trésorier à verser la somme de **DEUX CENT QUATRE-VINGT-ONZE DOLLARS ET VINGT-CINQ CENTS (291,25 \$)**, taxes incluses, somme représentant les frais d'hébergement de l'artiste locale Madame Marie-Claude Tétreault.

ADOPTÉ

2007-05-270

**PARTICIPATION DE LA VILLE DE BROMONT À CERTAINS
TOURNOIS DE GOLF AU PROFIT D'ORGANISMES SANS BUT
LUCRATIF**

ATTENDU QUE le Tournoi de la Ville de Bromont se déroulera le 24 mai 2007 ;

ATTENDU QUE ledit Tournoi de golf est organisé au profit de l'école de La Chantignole ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le trésorier à verser la somme de **DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (250 \$)** à titre de contribution financière, ainsi que de payer à trois (3) membres du conseil le souper (**CINQUANTE DOLLARS (50 \$)** chacun) dudit tournoi de golf de la Ville de Bromont, pour un montant total de **QUATRE CENTS DOLLARS (400,00 \$)**.

ADOPTÉ

7 MAI 2007

A.M.

AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LES GRILLES DES SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX ZONES C04-441, C04-442, C04-447, C04-468 (ZONE PATRIMONIALE) DE MÊME QUE D'AJOUTER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES LIBRES DANS LES ZONES C01-101, C01-102, C01-103, C01-104, C01-108, C01-113, C01-159, C01-169, C03-305, C03-306, C04-420, C04-422, C04-426, C04-427, C04-428, C04-434, C04-445, C04-469, C04-487, R04-475 ET R04-476 ET AJOUTER UNE LISTE D'ESPÈCES D'ARBRES POUVANT ÊTRE PLANTÉS APPLICABLE À TOUS LES USAGES

Monsieur le conseiller **JEAN-MARC MALTAIS** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente pour adoption, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin de modifier les grilles des spécifications relatives aux zones C04-441, C04-442, C04-447, C04-468 (zone patrimoniale) de même que d'ajouter certaines dispositions relatives à l'aménagement des espaces libres dans les zones C01-101, C01-102, C01-103, C01-104, C01-108, C01-113, C01-159, C01-169, C03-305, C03-306, C04-420, C04-422, C04-426, C04-427, C04-428, C04-434, C04-445, C04-469, C04-487, R04-475 et R04-476 et ajouter une liste d'espèces d'arbres pouvant être plantés applicable à tous les usages

2007-05-271

DISPENSE DE LECTURE DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-37-2007 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LES GRILLES DES SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX ZONES C04-441, C04-442, C04-447, C04-468 (ZONE PATRIMONIALE) DE MÊME QUE D'AJOUTER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES LIBRES DANS LES ZONES C01-101, C01-102, C01-103, C01-104, C01-108, C01-113, C01-159, C01-169, C03-305, C03-306, C04-420, C04-422, C04-426, C04-427, C04-428, C04-434, C04-445, C04-469, C04-487, R04-475 ET R04-476 ET AJOUTER UNE LISTE D'ESPÈCES D'ARBRES POUVANT ÊTRE PLANTÉS APPLICABLES À TOUS LES USAGES LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit premier projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE ledit premier projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

7 MAI 2007

DE dispenser la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture des projets de règlement et du règlement numéro 876-37-2007 intitulé : *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LES GRILLES DES SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX ZONES C04-441, C04-442, C04-447, C04-468 (ZONE PATRIMONIALE) DE MÊME QUE D'AJOUTER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES LIBRES DANS LES ZONES C01-101, C01-102, C01-103, C01-104, C01-108, C01-113, C01-159, C01-169, C03-305, C03-306, C04-420, C04-422, C04-426, C04-427, C04-428, C04-434, C04-445, C04-469, C04-487, R04-475 ET R04-476 ET AJOUTER UNE LISTE D'ESPÈCES D'ARBRES POUVANT ÊTRE PLANTÉS APPLICABLES À TOUS LES USAGES* lors de leur adoption respective.

ADOPTÉ

2007-05-272

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-37-2007 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LES GRILLES DES SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX ZONES C04-441, C04-442, C04-447, C04-468 (ZONE PATRIMONIALE) DE MÊME QUE D'AJOUTER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES LIBRES DANS LES ZONES C01-101, C01-102, C01-103, C01-104, C01-108, C01-113, C01-159, C01-169, C03-305, C03-306, C04-420, C04-422, C04-426, C04-427, C04-428, C04-434, C04-445, C04-469, C04-487, R04-475 ET R04-476 ET AJOUTER UNE LISTE D'ESPÈCES D'ARBRES POUVANT ÊTRE PLANTÉS APPLICABLES À TOUS LES USAGES

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit premier projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE la résolution numéro 2007-05-271 dispensant la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture des projets de règlement et du règlement numéro 876-37-2007 lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE ledit premier projet de règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le premier projet de règlement numéro 876-37-2007 intitulé : *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LES GRILLES DES SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX ZONES C04-441, C04-442, C04-447, C04-468 (ZONE PATRIMONIALE) DE MÊME QUE*

7 MAI 2007

D'AJOUTER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES LIBRES DANS LES ZONES C01-101, C01-102, C01-103, C01-104, C01-108, C01-113, C01-159, C01-169, C03-305, C03-306, C04-420, C04-422, C04-426, C04-427, C04-428, C04-434, C04-445, C04-469, C04-487, R04-475 ET R04-476 ET AJOUTER UNE LISTE D'ESPÈCES D'ARBRES POUVANT ÊTRE PLANTÉS APPLICABLES À TOUS LES USAGES.

ADOPTÉ

A.M.

AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 923-2006, TEL QU'AMENDÉ, SUR LES NUISANCES AFIN D'AJOUTER ET DE MODIFIER DES DISPOSITIONS RELATIVES AU DOMAINE NATUREL DU LAC GALE

Monsieur le conseiller **RÉAL BRUNELLE** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement modifiant le règlement numéro 923-2006, tel qu'amendé, sur les nuisances afin d'ajouter et de modifier des dispositions relatives au Domaine naturel du Lac Gale.

2007-05-273

LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 878-08-2007 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 878-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AJOUTER UNE CHARTE DE COULEURS ET DE DÉTAILS ARCHITECTURAUX APPLICABLES AUX BÂTIMENTS SITUÉS DANS LA ZONE D'INTÉRÊT PATRIMONIALE

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE la greffière en a fait la lecture ;

ATTENDU QUE l'assemblée publique de consultation s'est tenue le 5 mars 2007 à 19 :30 heures ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

7 MAI 2007

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le règlement numéro 878-08-2007 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 878-2003, tel qu'amendé, afin d'ajouter une charte de couleurs et de détails architecturaux applicables aux bâtiments situés dans la zone d'intérêt patrimoniale.

ADOPTÉ

2007-05-274

**LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 928-02-2007
INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO
928-2006, TEL QU'AMENDÉ, RELATIF AUX MARCHÉS AUX PUCES
AFIN D'AJOUTER LES FRAIS EXIGIBLES POUR UN PERMIS
JOURNALIER, DE MODIFIER LA DÉFINITION D'EMPLACEMENT
DE VENTE ET D'ABROGER UNE DISPOSITION (ARTICLE 6 iii)**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE la greffière en a fait la lecture ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le règlement numéro 928-02-2007 intitulé : règlement modifiant le règlement numéro 928-2006, tel qu'amendé, relatif aux marchés aux puces afin d'ajouter les frais exigibles pour un permis journalier, de modifier la définition d'emplacement de vente et d'abroger une disposition (article 6 iii).

ADOPTÉ

2007-05-275

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 937-2007 INTITULÉ :
RÈGLEMENT ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE ET FERMANT À
TITRE DE CHEMIN PUBLIC LES LOTS 3 945 940 À 3 945 946 AINSI
QUE LES LOTS 3 945 948 À 3 945 950, CADASTRE OFFICIEL DU
QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME,
REPRÉSENTANT RESPECTIVEMENT UNE PARTIE DE LA RUE DES
ÉRABLES ET UNE PARTIE DE L'ANCIENNE ROUTE PIERRE-
LAPORTE**

7 MAI 2007

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie dudit règlement ;

ATTENDU QUE la résolution numéro 2007-04-251 dispensant la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture dudit règlement lors de son adoption ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le règlement numéro 937-2007 intitulé : règlement enlevant le caractère de rue et fermant à titre de chemin public les lots 3 945 940 à 3 945 946 ainsi que les lots 3 945 948 à 3 945 950, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, représentant respectivement une partie de la rue Des Érables et une partie de l'ancienne route Pierre-Laporte.

ADOPTÉ

2007-05-276

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-34-2007 INTITULÉ :
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO
876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES
SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE R02-206 DE MÊME QUE
CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT (MÉNARD)**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE la résolution numéro 2007-03-169 dispensant la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture dudit règlement lors de son adoption ;

ATTENDU QUE l'assemblée publique de consultation s'est tenue le 2 avril 2007 à 19 heures ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le règlement numéro 876-34-2007 intitulé : règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel

7 MAI 2007

qu'amendé, afin de modifier la grille des spécifications relative à la zone R02-206 de même que certaines dispositions du règlement (Ménard).

ADOPTÉ

2007-05-277

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 879-07-2007 INTITULÉ :
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES
CONDITIONNELS NUMÉRO 879-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN
D'ASSUJETTIR L'USAGE « HÉBERGEMENT MIXTE » À
L'INTÉRIEUR D'UN PROJET COMMERCIAL INTÉGRÉ DE MÊME
QUE L'USAGE « HABITATION » EXERCÉ EN CONCURRENCE AVEC
L'USAGE « HÉBERGEMENT MIXTE » À LA PROCÉDURE
RELATIVE AUX USAGES CONDITIONNELS (MÉNARD)**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie dudit règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE la résolution numéro 2007-03-171 dispensant la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture dudit règlement lors de son adoption ;

ATTENDU QUE l'assemblée publique de consultation s'est tenue le 2 avril 2007 à 19 heures ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le règlement numéro 879-07-2007 intitulé : règlement modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 879-2003, tel qu'amendé, afin d'assujettir l'usage « hébergement mixte » à l'intérieur d'un projet commercial intégré de même que l'usage « habitation » exercé en concurrence avec l'usage « hébergement mixte » à la procédure relative aux usages conditionnels (Ménard).

ADOPTÉ

2007-05-278

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-35-2007 INTITULÉ :
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO
876-2003, TEL QU'AMENDÉ , AFIN D'AJOUTER CERTAINES
DISPOSITIONS RELATIVES À L'AFFICHAGE APPLICABLE À LA
ZONE C04-445 (RONA)**

7 MAI 2007

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE la résolution numéro 2007-04-201 dispensant la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture dudit règlement lors de son adoption ;

ATTENDU QUE l'assemblée publique de consultation s'est tenue le 7 mai 2007 à 19:30 heures ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le règlement numéro 876-35-2007 intitulé : règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé , afin d'ajouter certaines dispositions relatives à l'affichage applicable à la zone C04-445 (Rona).

ADOPTÉ

2007-05-279

ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-36-2007 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE H04-444 (JOHN-SAVAGE)

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit deuxième projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE la résolution numéro 2007-04-203 dispensant la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture dudit projet de règlement lors de son adoption ;

ATTENDU QUE l'assemblée publique de consultation s'est tenue le 7 mai 2007 à 19:30 heures ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le règlement numéro 876-36-2007 intitulé : règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel

7 MAI 2007

qu'amendé, afin de modifier la grille des spécifications relative à la zone H04-444 (John-Savage).

ADOPTÉ

2007-05-280

**AUTORISATION DE SIGNATURE DES CHÈQUES PAR LE NOUVEAU
TRÉSORIER MONSIEUR RICHARD JOYAL**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Monsieur Richard Joyal, trésorier, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Bromont, tous les chèques émis par la Ville.

ADOPTÉ

2007-05-281

**AUTORISATION DE SIGNATURE DU SERVICE DE TRÉSORERIE
LORS DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES AUPRÈS DES
INSTITUTIONS BANCAIRES**

ATTENDU QUE le personnel du service de la trésorerie utilise *ACCESD AFFAIRES* des Caisses populaires Desjardins pour faire ses opérations bancaires ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le trésorier, Monsieur Richard Joyal, et la trésorière adjointe, Madame Julie Sénécal, à signer les transferts bancaires lors des opérations avec *ACCESD AFFAIRES* des Caisses populaires Desjardins.

QUE la présente résolution annule et remplace toutes les résolutions adoptées antérieurement.

ADOPTÉ

7 MAI 2007

2007-05-282

**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE L'OFFICE MUNICIPAL
D'HABITATION DE BROMONT AU 31 DÉCEMBRE 2006**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des états financiers de l'Office municipal d'habitation de Bromont pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2006 ;

ATTENDU QUE les revenus se chiffrent à 246 727 \$ et les dépenses à 512 377 \$, ce qui laisse un déficit de 265 650 \$;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont doit payer 10% du déficit soit la somme de 26566 \$;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a déjà payé la somme de 27 518 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Bromont, exercice financier 2006, lesquels démontrent un solde à payer, par l'Office municipal à la Ville de Bromont de **NEUF CENT CINQUANTE-DEUX DOLLARS (952 \$)**.

ADOPTÉ

N.M.

Le sujet 7.1.4 est reporté à une séance subséquente.

2007-05-283

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DES
VÉRIFICATEURS POUR L'EXERCICE FINANCIER DE L'ANNÉE
2006**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport financier et du rapport des vérificateurs pour l'exercice financier 2006 ;

7 MAI 2007

ATTENDU QUE les membres du Conseil sont satisfaits du travail du vérificateur externe, Monsieur Normand Domingue, de la firme Samson Bélair Deloitte & Touche ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE reconduire le mandat de Monsieur Normand Domingue, de la firme Samson Bélair Deloitte & Touche, relativement au rapport des vérificateurs pour l'exercice financier de l'année 2007, au coût de **DIX-NEUF MILLE CENT DOLLARS (19 100 \$)**.

ADOPTÉ

2007-05-284

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE ET D'ÉPANDAGE
D'ABAT-POUSSIÈRE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a invité des entreprises à soumettre des prix pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière ;

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions le 4 avril 2007, les soumissions suivantes ont été reçues :

APPEL D'OFFRES # TRV-SI01-2007 FOURNITURE ET ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE				
SOUMISSIONNAIRE	OPTION	LITRES	PRIX	TOTAL AVANT TAXES
SOMAVRAC (C.C) INC.	1	225000	0,280 \$	63 000,00 \$
MULTI ROUTES INC.	1	225000	0,263 \$	59 175,00 \$
MULTI ROUTES INC.	2	225000	0,233 \$	52 425,00 \$
LES ENTREPRISES BOURGET inc.	3	232000	0,170 \$	39 440,00 \$
LES ENTREPRISES BOURGET inc.	3	248000	0,161 \$	39 928,00 \$
CALCLO 2000 INC.	3	292500	0,143 \$	41 827,50 \$

ATTENDU QUE le produit retenu devra être respectueux de l'environnement, tant dans les méthodes de transformations que suite à l'épandage sur la route ;

ATTENDU QUE le fournisseur Les Entreprise Bourget inc. a retiré de sa soumission l'abat-poussière appelé «lignosulfonate d'ammonium», car le produit ne sera pas disponible aux dates requises dans les documents d'appel d'offre ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**

7 MAI 2007

**APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adjuger le contrat pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière pour l'année 2007 aux ENTREPRISES BOURGET INC. au prix de 0,161\$/litre, taxes en sus.

QUE la Ville de Bromont se réserve le droit d'échantillonner le produit pour vérifier la teneur de calcium dans l'abat poussière.

ADOPTÉ

2007-05-285

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE DOCUMENTS AUPRÈS DU
MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont requiert régulièrement différentes autorisations et permissions auprès du Ministère des Transports du Québec ;

ATTENDU QU'il est opportun que le Conseil municipal délègue le pouvoir de signer les demandes de permissions de voirie ainsi que toutes autres autorisations requises pour le fonctionnement des opérations municipales et émanant du Ministère des Transports ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le dépôt de demande de permission de voirie ainsi que de toute autre demande visant le fonctionnement de la Ville et les projets municipaux et ce, par les personnes suivantes :

Albertus Parenteau	Technicien en infrastructures
Wai Loi Wong	Technicien en géomatique
Marcel L'Homme	Directeur des travaux publics
Nicolas Rousseau, ing.	Directeur de la gestion et du développement du territoire.

D'autoriser la signature de toutes permissions de voirie ainsi que toutes autres ententes visant le fonctionnement de la Ville et la réalisation de projets municipaux et ce, par les personnes suivantes :

Marcel L'Homme	Directeur des travaux publics
Nicolas Rousseau, ing.	Directeur de la gestion et du développement du territoire.

7 MAI 2007

QUE soit incluse dans le fonctionnement de la Ville la gestion de certaines demandes de permissions de voirie reliées aux raccordements des conduites d'égout et d'aqueduc pour les propriétés bordant les routes relevant du Ministère des Transports.

QUE la présente résolution soit valide et effective jusqu'à son remplacement par une autre résolution adoptée par le Conseil municipal.

ADOPTÉ

2007-05-286

**MODIFICATION ET AJOUT DE SIGNALISATION SUR LES
RÉSEAUX ROUTIERS MUNICIPAUX ET DU MINISTÈRE DES
TRANSPORTS DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE toutes les demandes d'ajout ou de modification de panneaux de signalisation sur le réseau routier de la municipalité ont fait l'objet d'une vérification du Service des travaux publics ;

ATTENDU QUE ces ajouts et modifications ont été appuyés autant par le Service de police que par le Service d'incendie ;

ATTENDU QUE ces démarches augmenteront la mobilité des usagers et des services de sécurité publique ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE permettre aux Services des travaux publics de procéder à l'ajout et à la modification des signalisations suivantes :

1. Sur la rue Huntington : modifier la limite de vitesse de 70km/hre à 50km/hre, de la rue des Deux montagnes jusqu'à la limite pavée.
2. Sur la rue Gagnon dans le secteur Adamsville : installer des enseignes interdisant le stationnement sur un côté de la rue.
3. Sur la rue Montmorency : installer des enseignes interdisant le stationnement sur un côté de la rue, près du commerce Broue Mont.
4. Sur la rue Shefford : de soumettre la demande au Ministère des Transport pour l'installation de panneaux interdisant le stationnement à moins de 5 mètres de part et d'autre de la traverse pour piétons.

ADOPTÉ

7 MAI 2007

2007-05-287

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN D'AUTORISER L'INSTALLATION D'UNE REMISE SUR LE LOT 3 907 263 (RUE JOHN-SAVAGE) À UNE DISTANCE MINIMALE DE 0,9 M DE LA LIMITE NORD DE L'EMPLACEMENT TOUT EN ÉTANT SITUÉE À UNE DISTANCE D'AU MOINS 20 M DE LA LIGNE DE RUE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder la dérogation mineure afin d'autoriser l'installation d'une remise sur le lot 3 907 263 (rue John-Savage) à une distance minimale de 0,9 m de la limite nord de l'emplacement tout en étant située à une distance d'au moins 20 m de la ligne de rue.

ADOPTÉ

2007-05-288

CONVENTION AVEC LA COMPAGNIE TERRITOIRE KAPOOWA INC. POUR L'ACQUISITION DE TERRAINS NÉCESSAIRES AU RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉCHANGEUR NORD DE LA SORTIE 78

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire réaliser la phase IV du réaménagement du boulevard de Bromont, consistant à réaménager l'échangeur nord de la sortie 78 ;

ATTENDU QU'il est requis de procéder à l'acquisition de certaines parties de terrains afin de permettre les différents aménagements routiers et cyclables planifiés dans ce secteur ;

ATTENDU QUE la planification détaillée finale du projet n'est pas réalisée, il a été convenu avec le propriétaire des terrains, Territoire Kapoowa inc. de mettre en réserve certains terrains et de convenir d'avance des modalités de ce contrat à venir ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

7 MAI 2007

D'entériner la convention signée par Monsieur Nicolas Rousseau ing., directeur de la gestion et du développement du territoire, en date du 25 avril 2007.

D'acheminer une copie de ladite résolution et de la convention au Ministère des Transports du Québec afin de les informer que les terrains requis pour le réaménagement sont maintenant en processus d'acquisition et que nous devons maintenant procéder à la planification détaillée du projet dans le délai imparti à la convention signée avec le propriétaire des terrains.

ADOPTÉ

2007-05-289

**CONVENTION AVEC IMMOBILIER SKI BROMONT INC. POUR
L'ACQUISITION DE TERRAINS NÉCESSAIRES AU
RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉCHANGEUR NORD DE LA SORTIE 78**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire réaliser la phase IV du réaménagement du boulevard de Bromont, consistant à réaménager l'échangeur nord de la sortie 78 ;

ATTENDU QU'il est requis de procéder à l'acquisition de certaines parties de terrains afin de permettre les différents aménagements routiers et cyclables planifiés dans ce secteur ;

ATTENDU QUE la planification détaillée finale du projet n'est pas réalisée, il a été convenu avec le propriétaire des terrains, Immobilier Ski Bromont inc., de mettre en réserve certains terrains et de convenir d'avance des modalités de ce contrat à venir ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'entériner la convention signée par Monsieur Nicolas Rousseau ing., directeur de la gestion et du développement du territoire, en date du 25 avril 2007.

D'acheminer une copie de ladite résolution et de la convention au Ministère des Transports du Québec afin de les informer que les terrains requis pour le réaménagement sont maintenant en processus d'acquisition et que nous devons maintenant procéder à la planification détaillée du projet dans le délai imparti à la convention signée avec le propriétaire des terrains.

ADOPTÉ

7 MAI 2007

2007-05-290

**DEMANDE À LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA D'INCLURE DES
MESURES DE RENATURALISATION DANS LE RÈGLEMENT DE
CONTRÔLE INTÉRIMAIRE, AFIN DE RENDRE APPLICABLE LA
POLITIQUE DE PROTECTION DES RIVES, DU LITTORAL ET DES
PLAINES INONDABLES**

ATTENDU QUE la MRC de la Haute-Yamaska entend donner suite à la demande de la Ville de Bromont d'adopter un règlement de contrôle intérimaire pour tenir compte de la version 2005 de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables ;

ATTENDU QUE l'entrée en vigueur d'une telle réglementation aura un effet positif sur l'environnement et qu'il est dans l'intérêt de la communauté que tous les efforts soit mis en place afin de protéger la qualité de l'eau de tous les cours d'eau du territoire de la MRC de la Haute-Yamaska ;

ATTENDU QUE le Lac Bromont et d'autres lacs de la MRC de la Haute-Yamaska ont connu des épisodes de fermeture suite à une prolifération de cyanobactéries durant les dernières années et qu'il est important de mettre tous les efforts en œuvre pour que les différents plans d'eau puissent redevenir des lieux de villégiatures accessibles durant l'ensemble de la saison estivale ;

ATTENDU QU'une initiative d'intervention positive a été initiée par la MRC des Pays-d'en-Haut afin d'exiger la renaturation des bandes riveraines des cours d'eau et qu'une telle initiative est garante d'une meilleure qualité d'eau pour l'ensemble des cours d'eau présents sur un territoire donné ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE demander à la MRC de la Haute-Yamaska d'inclure dans le règlement de contrôle intérimaire, pour tenir compte de la version 2005 de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, les éléments suivants :

« Nonobstant ce que la politique préconise pour les rives, toutes interventions de contrôle de la végétation dont la tonte de gazon, le débroussaillage, l'abattage d'arbres et l'épandage d'engrais sont interdites dans la rive de tout lac et cours d'eau mesurés à partir de la ligne des hautes eaux.

Lorsque la rive n'est pas occupée par de la végétation à l'état naturel, des mesures doivent être prises afin de la renaturer dans un délai de vingt-quatre (24) mois avec des végétaux herbacés, arbustifs et arborescents et ce, sur une bande minimale de cinq (5) mètres en bordure du lac ou du

7 MAI 2007

cours d'eau, mesurée à partir de la ligne des hautes eaux. Cette mesure ne s'applique pas aux situations où des travaux ont été faits en contravention de la réglementation municipale conforme à la politique, auxquels cas la renaturation de toute la rive s'impose.

La renaturation de la rive consiste à planter des espèces végétales herbacées, arbustives et arborescentes, selon les modalités préconisées dans le *Guide des bonnes pratiques* relatives à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables du Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs.

Par contre, l'entretien de la végétation, comprenant la tonte du gazon, le débroussaillage et l'abattage d'arbres mais excluant l'épandage d'engrais, est permis dans une bande de un (1) mètre contiguë à une construction ou un bâtiment existant à la date d'entrée en vigueur du présent règlement et empiétant dans la rive ».

ADOPTÉ

2007-05-291

**MODIFICATION DU BAIL EMPHYTHÉOTIQUE AVEC LE
PARCOURS DU VIEUX VILLAGE INC. ET INTERVENTION DES
RÉSIDENCES DU VIEUX VILLAGE DE BROMONT INC.**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la convention intervenue entre Ville de Bromont, Le Parcours du Vieux Village inc. et Les Résidences du Vieux Village de Bromont inc., relativement au passage de la piste multifonctionnelle au cœur du vieux village de Bromont ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a accepté ladite convention en vertu de la résolution portant le numéro 2005-09-464 ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance d'une nouvelle convention intervenue entre Ville de Bromont, Le Parcours du Vieux Village inc. et Les Résidences du Vieux Village de Bromont inc., représentant un complément à la première convention ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a accepté cette nouvelle convention en vertu de la résolution portant le numéro 2006-08-416;

ATTENDU QUE suivant les termes de ces conventions, les parties se sont engagées à procéder à la modification de l'assiette du bail emphytéotique, l'implantation d'une piste multifonctionnelle, l'utilisation des terrains du golf à des fins sportives et à l'acquisition de servitudes touchant les infrastructures municipales ;

7 MAI 2007

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du projet d'acte notarié rédigé par Me Christiane Dussault, notaire.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter le projet d'acte notarié soumis par Me Christiane Dussault, notaire;

D'autoriser la mairesse ou en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de modification du bail emphytéotique soumis ou tout document ayant substantiellement la même forme et la même teneur que celui soumis.

ADOPTÉ

2007-05-292

**DONATION À LA VILLE DE BROMONT DU LOT 3 617 308,
CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE
DE BROME, LOT TOUCHANT LA RUE O'CONNOR**

ATTENDU QUE la compagnie Immobilier Ski Bromont inc. est propriétaire de lot 3 617 308, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, lot touchant la rue O'CONNOR ;

ATTENDU QUE la compagnie Immobilier Ski Bromont inc. désire donner le lot 3 617 308 du susdit cadastre à Ville de Bromont ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du projet d'acte de donation rédigé par Me Christiane Dussault, notaire ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont accepte la donation de la compagnie Immobilier Ski Bromont inc. du lot 3 617 308, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, lot touchant la rue O'CONNOR et ayant une superficie de deux mille six cent trente et un mètres carrés et six dixièmes (2 631,6 m ca.).

D'accepter le projet d'acte de donation soumis par Me Christiane Dussault, notaire.

D'autoriser la mairesse ou en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de donation soumis par Me Christiane Dussault, notaire.

7 MAI 2007

ADOPTÉ

2007-05-293

**CESSION DES LOTS 3 617317, 3 617 318, 3 617 324, 3 617 329, 3 617 335
ET 3 617 346 ET ACQUISITION D'UNE SERVITUDE CONTRE UNE
PARTIE DU LOT 3 648 595, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC,
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME, POUR FINS DE PARC
RELATIVEMENT AU PASSAGE D'UNE PISTE
MULTIFONCTIONNELLE DANS LE SECTEUR DE LA RUE
O'CONNOR**

ATTENDU QUE Ski Bromont.com, société en commandite, propriétaire du projet domiciliaire du Val des Irlandais, a procédé à la construction des rues O'Connor, Cleary et Mc Mahon ;

ATTENDU QUE suivant les termes du permis de lotissement, Ski Bromont.com doit céder à Ville de Bromont les lots 3 617 317, 3 617 318, 3 617 324, 3 617 329, 3 617 335 et 3 617 346, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels pour l'aménagement d'une piste multifonctionnelle ;

ATTENDU QU'afin de permettre le lien entre les différents tronçons de la piste multifonctionnelle acquis précédemment, Ski Bromont.com cède une servitude à Ville de Bromont touchant une partie du lot 3 648 595, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du projet d'acte de cession et de servitude rédigé par Me Christiane Dussault, notaire ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont acquière de Ski Bromont.com les lots 3 617 317, 3 617 318, 3 617 324, 3 617 329, 3 617 335 et 3 617 346, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, représentant une superficie totale de vingt-huit mille huit cent cinquante-quatre mètres carrés et sept dixièmes (28 854,7 m²) pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels.

QUE Ville de Bromont acquière de Ski Bromont.com une servitude pour le passage d'une piste multifonctionnelle touchant une partie du lot 3 648 595, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, représentant une superficie de neuf cent quatre-vingt-un mètres carrés et sept dixièmes (981,7

7 MAI 2007

m²), montrée à une description technique préparée par Monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, portant sa minute 3219, dossier A1416.

D'accepter le projet d'acte de cession et de servitude soumis par Me Christiane Dussault, notaire.

D'autoriser la mairesse ou en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de cession et de servitude soumis par Me Christiane Dussault, notaire.

ADOPTÉ

2007-05-294

**NOM DONNÉ AUX NOUVELLES RUES DU DÉVELOPPEMENT
PROGAB**

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer cinq (5) nouvelles rues dans le développement du projet PROGAB à Bromont ;

ATTENDU QUE la thématique de « pierres précieuses » a été retenue afin de nommer ces rues ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE nommer respectivement les cinq (5) nouvelles rue dans le développement du projet PROGAB à Bromont :

Rue du Rubis
Rue du Saphir
Rue du Diamant
Rue de l'Émeraude
Rue de la Topaze

ADOPTÉ

2007-05-295

**ACQUISITION D'UNE SERVITUDE D'ÉGOUT PLUVIAL TOUCHANT
UNE PARTIE DU LOT 2 591 569, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC,
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHEFFORD, PERMETTANT
L'ÉCOULEMENT D'UNE PARTIE DES EAUX PLUVIALES DE LA
RUE CHARLES-X VERS LA RUE LOUIS XIV**

7 MAI 2007

ATTENDU QU'en vertu de la résolution portant le numéro 2007-02-103, les membres du Conseil ont accepté un acte de servitude permettant l'écoulement d'une partie des eaux pluviales de la rue Charles-X vers la rue Louis-XIV, via une conduite souterraine ;

ATTENDU QUE cette conduite souterraine débouche dans un fossé se localisant sur la propriété de Le Complexe Dufferin inc. ;

ATTENDU QUE ce fossé longe la limite Nord-Ouest de la propriété de Le Complexe Dufferin inc. pour se rendre à un autre fossé, celui-là situé dans l'emprise de la rue Louis-XIV ;

ATTENDU QUE Le Complexe Dufferin inc. est désireux de céder les droits inhérents au passage de ces eaux pluviales sur sa propriété à la Ville de Bromont ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du projet d'acte de servitude rédigé par Me André Robitaille, notaire.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Bromont acquière de Le Complexe Dufferin inc. une servitude relativement à l'écoulement d'une partie des eaux pluviales de la rue Charles-X vers la rue Louis-XIV, touchant une partie du lot 2 591 569, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant une superficie de trois cent quatre mètres carrés et sept dixièmes (304,7 m ca.), montrée à la description technique préparée par Monsieur Gilbert Grondin, arpenteur-géomètre, portant sa minute 11748, dossier 2264.

D'accepter le projet d'acte de servitude soumis par Me André Robitaille, notaire.

D'autoriser la mairesse ou en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de servitude soumis.

ADOPTÉ

2007-05-296

PROTOCOLE D'ENTENTE – LES BOISÉS DU GOLF DES LACS

ATTENDU QUE le conseil municipal avait autorisé les travaux du projet connu sous l'appellation « Les Boisés du Golf des Lacs » en mars 2006 ;

7 MAI 2007

ATTENDU QU'une entente concernant les travaux municipaux doit être conclue afin de permettre à Progab Inc. de construire des nouvelles rues dans le secteur localisé à l'est de la route Pierre Laporte, entre la rivière Yamaska et le Golf des Lacs ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la mairesse ou en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou en son absence, la greffière par intérim, à signer le protocole d'entente concernant la construction des rues spécifiées au dossier L103941 préparé par Genivar inc..

QUE la durée de cette entente de développement soit de six (6) ans.

ADOPTÉ

N.M.

**DEMANDE À LA COMMISSION DE LA PROTECTION DU
TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC TOUCHANT LES LOTS
2 930 623, 3 163 679, 3 444 398 ET 3 444 399 DU CADASTRE DU
QUÉBEC**

Le sujet 7.3.11 a été reporté à une séance subséquente.

2007-05-297

**APPROBATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 07-055 DE
L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME TENUE LE 10 AVRIL 2007 CONCERNANT LE
PROJET DE CONSTRUCTION DANS LE SECTEUR DU DOMAINE DU
ROYAL BROMONT (RUE HENRI IV)**

ATTENDU QUE le Conseil a reporté, lors de son assemblée spéciale tenue le 23 avril 2007, l'adoption de la résolution du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) numéro 07-055 relativement au *PIIA du Royal Bromont (secteur Henri IV) construction habitation multifamiliale de 4 logements* ;

ATTENDU QUE suite à la présentation dudit projet à l'assemblée du CCU du 10 avril dernier, des résidants du Royal Bromont ont fait part de leur mécontentement en regard du projet tel que présenté ;

7 MAI 2007

ATTENDU QUE suite au mécontentement formulé par les résidants, le Conseil a décidé de reporter l'adoption de la résolution 07-055 du CCU, afin que des discussions soient entamées entre lesdits résidants et le promoteur ;

ATTENDU QUE suite à des discussions, le promoteur a apporté des modifications à son projet de la façon suivante :

- Construction de deux (2) bâtiments comportant chacun quatre (4) logements au lieu de trois (3) bâtiments;
- Construction de deux (2) garages attachés pour chaque bâtiment, ce qui permet l'aménagement de quatre (4) cases de stationnement intérieur et quatre (4) cases extérieures pour chacun des bâtiments;
- Aménagement d'une allée de circulation commune pour les deux (2) premiers bâtiments, ce qui limite la superficie de surface dure;
- Plus grande distance entre l'aire de stationnement extérieur et la ligne arrière de terrain;

ATTENDU QUE cette proposition modifiée rencontre les attentes des résidants du Royal Bromont ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'approuver la résolution du CCU numéro 07-055 relativement au *PIIA du Royal Bromont (secteur Henri IV) construction habitation multifamiliale de 4 logements* contenue dans son projet verbal de la réunion tenue le 10 avril 2007, en apportant les modifications suivantes :

QUE le PIIA final approuvé soit composé des documents suivants, faisant partie intégrante de la présente résolution comme annexe « A ». :

- élévation de la façade arrière illustrant les garages attachés;
- plan de plancher illustrant les garages dans une vue en plan;
- plan d'implantation prévoit la construction de deux (2) bâtiments comportant quatre (4) logements, avec garages attachés et allée de circulation commune aux deux (2) bâtiments.

QUE pour l'émission du permis de construction les plans de construction modifiés devront être déposés.

QUE les trois (3) autres façades du bâtiment soient identiques aux élévations présentées à l'assemblée du CCU tenue le 10 avril 2007 (résolution 07-055), à l'exception des modifications nécessaires pour l'ajout des garages attachés.

ADOPTÉ

7 MAI 2007

2007-05-298

**VENTE TROTTOIR AU CARREFOUR CHAMPÊTRE DU 26 AU 29
JUILLET 2007**

ATTENDU QUE les représentants du projet « Carrefour Champêtre » ont déposé une demande pour faire une vente trottoir sur le site, du 26 au 29 juillet 2007 ;

ATTENDU QUE cette vente trottoir se déroulera sur le boulevard du Carrefour et sur la rue Place Champêtre ;

ATTENDU QUE pour ce faire, les rues seront fermées à la circulation automobile à partir de la boutique Clair de Lune jusqu'à la boutique Le Château ;

ATTENDU QUE cette demande constitue un événement spécial devant être autorisé par le Conseil ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE permettre cette vente trottoir sur le site du projet « Carrefour Champêtre » en tant qu'événement spécial, du 26 au 29 juillet 2007 inclusivement.

QUE pour ce faire, de permettre que les rues boulevard du Carrefour et Place Champêtre soient fermées à la circulation automobile à partir de la boutique Clair de Lune jusqu'à la boutique Le Château.

ADOPTÉ

2007-05-299

**ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR DESSERVIR LE DOMAINE ANDRÉ À
BROMONT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont procédera à la vidange et à l'inspection des installations septiques dans la deuxième et dernière partie de son territoire non desservi par le réseau d'égout municipal ;

ATTENDU QUE le secteur visé cette année inclut le secteur du Domaine André et qu'il serait pertinent d'étudier la faisabilité de desservir ce secteur par les services municipaux ;

7 MAI 2007

ATTENDU QUE la desserte du secteur du Domaine André permettrait de boucler le réseau d'aqueduc alimentant l'ensemble du centre-village par le projet du Boisé du Golf des Lac, ce qui serait un atout important dans la fiabilité de l'alimentation du centre-village et du secteur de la montagne ;

ATTENDU QUE le service de la gestion et du développement recommande la réalisation d'une étude de faisabilité visant la desserte de ce secteur ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE mandater les CONSULTANTS SM pour la réalisation de l'étude de faisabilité et ce, conformément à leur offre de service datée du 13 mars 2007.

D'autoriser le trésorier à payer les sommes requises pour la réalisation de ce mandat à même le surplus accumulé.

ADOPTÉ

2007-05-300

**AUTORISATION D'UTILISATION DU FONDS DE ROULEMENT
POUR L'ACQUISITION DE DEUX CAMIONNETTES USAGÉES POUR
LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

ATTENDU QUE le service des travaux publics désire faire l'achat de deux (2) camionnettes usagées nécessaires pour la saison estivale ;

ATTENDU QUE ces véhicules seront aussi disponibles pour les prochaines années ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le trésorier à emprunter la somme de **TRENTE MILLE DOLLARS (30 000 \$)**, taxes incluses, au fonds de roulement pour financer l'achat de deux (2) camionnettes usagées.

QUE les achats soient préalablement autorisés par bon de commande et que, s'il y a lieu, toutes les procédures d'appels d'offres soient respectées, le tout conformément à la loi.

QUE ladite somme ainsi empruntée soit remboursée au fonds de roulement sur une période de trois (3) ans et que ledit emprunt ne soit effectué qu'au moment de la dépense.

7 MAI 2007

ADOPTÉ

2007-05-301

**COLLOQUE DU CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE
DU 25 AU 27 MAI 2007**

ATTENDU QU'il est important que le CFB demeure au fait des dernières nouvelles et innovations en matière familiale;

ATTENDU QUE la présence de membres du CFB à ce 19^e Colloque s'inscrit dans un contexte d'apprentissage et de familiarisation du milieu Action municipale et famille pouvant être bénéfique pour le CFB;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser deux (2) membres du Comité de la Famille de Bromont à assister au 19^e Colloque sur l'action municipale et les familles qui se tiendra du 25 au 27 mai 2007 à Drummondville.

DE défrayer les frais d'inscription (228\$), d'hébergement (230\$), de transport (81\$) et les repas (100\$) inhérents à ce Colloque aux deux (2) membres du Comité de la Famille de Bromont, pour une somme n'excédant pas **SIX CENT CINQUANTE DOLLARS (650\$)** pour les deux (2) membres.

ADOPTÉ

2007-05-302

**LES NOUVEAUX CAVALIERS INC. : SPECTACLE DE CIRQUE À
CHEVAL « SAKA »**

ATTENDU QUE l'organisation de l'événement d'un cirque à cheval « SAKA » par le groupe Les Nouveaux Cavaliers inc. s'intègre aux usages prévus sur le terrain du marché aux puces ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont se démarque, entre autre, par son dynamisme récréo-touristique ;

ATTENDU QUE les grands axes sportifs de la Ville sont les sports équestres, le vélo, le ski et le golf ;

7 MAI 2007

ATTENDU QUE cet événement équestre est complémentaire et s'intègre dans l'offre de services touristiques de la Ville ;

ATTENDU QUE les lieux retenus pour l'organisation de cet événement répondent à l'objectif d'assurer la quiétude des citoyens de Bromont ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accueillir favorablement l'événement d'un cirque à cheval « SAKA » organisé par le groupe Les Nouveaux Cavaliers inc..

D'émettre gratuitement tous les permis municipaux nécessaires pour la tenue de cet événement.

D'offrir un soutien de la part des services municipaux concernés (notamment le *Service de police* et le *service des incendies*) pour assurer la circulation et le bon ordre.

ADOPTÉ

2007-05-303

**FÊTE DE L'AMOUR DE LA PAROISSE ST-FRANÇOIS-XAVIER LE 10
JUN 2007**

ATTENDU QUE la paroisse St-François-Xavier tient depuis de nombreuses années l'événement « La Fête de l'Amour » soulignant les anniversaires de mariage des couples de la paroisse ;

ATTENDU QUE la paroisse a besoin d'un permis les autorisant à réaliser cette activité annuelle ;

ATTENDU QUE la paroisse a également besoin du soutien du *Service de police* pour assurer la sécurité au niveau de la circulation, ainsi que du soutien des *Travaux publics* pour le nettoyage de la chaussée et l'installation de barrières et de pancartes de détour, et que les services concernés sont favorables à apporter leur soutien à cette fête ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'émettre gratuitement un permis d'utilisation des voies publiques à la paroisse St-François-Xavier pour la tenue du défilé de voitures tirées par des chevaux lors de La Fête de l'Amour 2007, qui aura lieu dimanche le 10 juin 2007, de 9h00 à 10h00, sur la rue Shefford.

7 MAI 2007

D'offrir un soutien de la part des services municipaux concernés (*Service de police et Travaux publics*) pour assurer la circulation, installer les équipements pour détourner la circulation et nettoyer la chaussée.

ADOPTÉ

2007-05-304

DEMANDE D'AUTORISATION DE FAIRE UN LAVE-AUTO LE 26 MAI 2007 PAR L'ÉCOLE LES JEUNES EXPLORATEURS

ATTENDU QUE l'école Les Jeunes Explorateurs souhaite organiser une levée de fonds en organisant un lave-auto, le 26 mai 2007 ;

ATTENDU QU'il s'agit de la deuxième année que l'école organise un lave-auto sur le terrain de l'ancien Centre communautaire sur la rue Compton ;

ATTENDU QUE l'école obtiendra le soutien de l'Association des pompiers volontaires de Bromont pour la réalisation de cette activité ;

ATTENDU QUE les Services municipaux concernés donnent leur avis favorable, en autant que les conditions de sécurité suivantes soient respectées soit : ne pas faire de sollicitation dans la rue et ne pas bloquer la circulation ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'école Les Jeunes Explorateurs à tenir une activité de levée de fonds en organisant un lave-auto le 26 mai 2007, en autant que les conditions de sécurité émises par le Service de police de Bromont soient respectées.

ADOPTÉ

2007-05-305

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA REMISE À NEUF DES COMPRESSEURS ET POUR LA RÉCUPÉRATION D'ÉNERGIE À L'ARÉNA

7 MAI 2007

ATTENDU QUE le Conseil autorise les travaux pour la réfection des compresseurs, le remplacement des refroidisseurs et la récupération de chaleur ainsi que d'autres travaux connexes ;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres pour la réfection des compresseurs, le remplacement des refroidisseurs et la récupération de chaleur ainsi que d'autres travaux connexes ;

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions le 7 mai 2007, à 11 heures, les soumissions suivantes ont été reçues :

Réfrigération Corbus Moderne	199 185,00 \$
------------------------------	---------------

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adjuger, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par le Ministre des affaires municipales et des régions, le contrat pour la réfection des compresseurs, le remplacement des refroidisseurs et la récupération de chaleur ainsi que d'autres travaux connexes à RÉFRIGÉRATION CORBUS MODERNE pour le montant de **CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE CENT QUATRE-VINGT-CINQ DOLLARS (199 185.00 \$)**, incluant toutes les taxes applicables.

ADOPTÉ

2007-05-306

**SUBVENTION POUR LE JARDIN COMMUNAUTAIRE LES
COCCINELLES**

ATTENDU QUE le Jardin Communautaire Les Coccinelles a besoin d'embaucher des gens pour réaliser les travaux de préparation en vue de l'ouverture dudit jardin communautaire ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient financièrement les activités de démarrage du Jardin Communautaire au début de chacune des saisons ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder une subvention de **SIX CENT DOLLARS (600\$)** au Jardin communautaire Les Coccinelles pour l'embauche de personnel pour la réalisation des travaux de début de saison, permettant ainsi au Jardin

7 MAI 2007

Communautaire d'offrir un environnement de qualité aux jardiniers qui sont membres du Jardin.

ADOPTÉ

N.M.

**DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2006 DU SERVICE DE POLICE DE LA
VILLE DE BROMONT**

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport annuel 2006 du Service de police de la Ville de Bromont.

2007-05-307

TRANSFERT DE BUDGET À LA SODEB

ATTENDU QUE la SODEB devra émettre les paiements finaux pour le mandat de conception du site internet ;

ATTENDU QUE la SODEB doit rembourser les paiements effectués par le département de comptabilité de la Ville de Bromont au mois de janvier 2007 (3868.60 \$) ;

ATTENDU QUE la mise en marché du Technoparc Bromont engendrera des frais de représentations et de publicité ;

ATTENDU QUE le remboursement de la subvention au Programme PAIC (35 000\$) devrait s'effectuer dans un délai de 6 à 8 semaines ;

ATTENDU QUE diverses dépenses sont à prévoir pour la promotion et l'avancement du dossier du Technoparc Bromont;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le trésorier à verser la somme de **TRENTE MILLE DOLLARS (30 000 \$)** à même le budget *Industries et Commerces* 2007 de la Ville de Bromont à la SODEB.

ADOPTÉ

7 MAI 2007

2007-05-308

**CONFÉRENCE DE PRESSE AFIN DE DÉVOILER LE CALENDRIER
2007 DES ACTIVITÉS ÉQUESTRES**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont, par l'acquisition du Domaine naturel du site olympique, a démontré son intérêt à préserver la vocation équestre dudit terrain ;

ATTENDU QUE les retombées économiques générées par la tenue des compétitions équestres annuelles à Bromont sont excellentes ;

ATTENDU QUE la Société d'agriculture du comté de Shefford (SACS) travaille ardemment afin d'obtenir le financement pour la construction d'un centre national d'entraînement de sports équestres ;

ATTENDU QUE la construction du centre national d'entraînement de sports équestres accueillerait les bureaux de la Fédération équestre du Québec (FEQ) ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la tenue d'une Conférence de Presse organisée par la Ville de Bromont afin de dévoiler le calendrier 2007 des activités équestres, en collaboration avec la FEQ, la SACS et le centre équestre de Bromont.

D'autoriser le trésorier à verser une somme n'excédant pas **CINQ CENTS DOLLARS (500 \$)** pour la tenue de cet événement, notamment pour le cocktail, la nourriture et la location de la salle.

ADOPTÉ

2007-05-309

**AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT POUR LE
CONCERT BÉNÉFICE DE LA FONDATION DE L'HÔPITAL BROME-
MISSISQUOI-PERKINS**

ATTENDU QUE le concert bénéfice au profit de la Fondation BMP et du comité de la culture de Bromont aura lieu le 12 mai 2007;

ATTENDU QUE les artistes retenues sont Nathalie Choquette et Florence K (Les production Coloratura Inc.);

7 MAI 2007

ATTENDU QU'UN contrat d'engagement doit être signé;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur général, Monsieur Jacques Des Ormeaux, à signer le contrat d'engagement pour un montant total de 10 000 \$ (taxes en sus) et d'autoriser le paiement du dépôt représentant 50% du contrat à la signature et 50% le jour de l'évènement (la Ville de Bromont participe au concert en assurant le service de comptabilité pour cet évènement, donc il n'y a aucun débours réel).

ADOPTÉ

2007-05-310

**ÉDITION SPÉCIALE DE LA VOIX DE L'EST SUR BROMONT LE 24
MAI 2007**

ATTENDU QU'à chaque année, la Voix de l'Est publie une édition spéciale sur Bromont ;

ATTENDU QUE ce cahier sera distribué le 24 mai 2007 gratuitement à tous les résidents de Bromont ainsi qu'aux 16 000 abonnés dudit journal ;

ATTENDU QU'il s'agit d'un médium idéal pour faire connaître les services de Bromont aux citoyens ;

ATTENDU QU'une page du cahier est réservée à la Ville de Bromont ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le trésorier, Monsieur Richard Joyal, à payer la somme de **MILLE TROIS CENT TRENTE DOLLARS (1 330 \$)**, taxes en sus, à la Voix de l'Est, pour l'achat d'une publicité d'une page dans l'édition spéciale de La Voix de l'Est sur Bromont, qui sera publiée le 24 mai 2007.

ADOPTÉ

2007-05-311

**LETTRES D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LE
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX (CSN) CONCERNANT
L'HORAIRE D'ÉTÉ DES COLS BLEUS DE L'ARÉNA, LES VACANCES
DE MONSIEUR DUBOIS ET UN CHANGEMENT D'HORAIRE
TEMPORAIRE AU POSTE DE POLICE**

7 MAI 2007

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance desdites lettres d'entente ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la mairesse, Madame Pauline Quinlan, ou en son absence, le maire suppléant et la greffière, Madame Catherine Nadeau, ou en son absence, la greffière par intérim, ainsi que la directrice des ressources humaines, Madame Marie-Jérôme Hanoul, à signer lesdites lettres d'entente.

ADOPTÉ

2007-05-312

**PERMANENCE DE RÉJEAN ROBERGE À TITRE DE PRÉPOSÉ AUX
TÉLÉCOMMUNICATIONS**

ATTENDU QU'un poste de préposé aux télécommunications était disponible depuis la suspension de Monsieur Stéphane Morris, soit depuis le 1^{er} mai 2006 ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont et le syndicat des employés municipaux ont décidé d'un commun accord de combler le poste de préposé aux télécommunications, en attendant le verdict du procès de Monsieur Stéphane Morris ;

ATTENDU QUE, suite à l'affichage de poste, Monsieur Réjean Roberge a posé sa candidature et que Monsieur Roberge est à l'emploi de la Ville comme préposé aux télécommunications surnuméraire depuis le 5 juillet 2004, à l'entière satisfaction de la Ville ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder à Monsieur Réjean Roberge sa permanence et ainsi le statut de préposé aux télécommunications, classe 4, an 2, selon la convention collective des syndiqués bleus blancs de la Ville de Bromont en vigueur et ce, à partir du 7 mai 2007.

QUE cette décision de statut régulier pour Monsieur Réjean Roberge soit conditionnelle au non-retour de Monsieur Morris et que le statut régulier soit annulé en cas de retour de Monsieur Morris.

7 MAI 2007

ADOPTÉ

2007-05-313

**AJUSTEMENT ANNUEL DU SALAIRE DES CADRES DE LA VILLE
DE BROMONT CONFORMÉMENT À LA POLITIQUE DE
TRAITEMENT DES CADRES**

ATTENDU QU'une politique d'évaluation des cadres existe et que l'évaluation doit être faite tous les ans ;

ATTENDU QUE Monsieur Jacques des Ormeaux, directeur général et directeur du développement, a déposé au Conseil un rapport concernant l'évaluation du personnel cadre ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine le rapport déposé par Monsieur Des Ormeaux et que les ajustements salariaux soient effectués, en conformité avec les politiques en vigueur.

QUE le titre du poste de comptable soit remplacé par le titre de trésorière adjointe.

ADOPTÉ

N.M.

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES DE SURNUMÉRAIRES

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des embauches de surnuméraires de la Ville de Bromont au mois de mai 2007.

2007-05-314

**PERMANENCE DE MADAME LYNE TRUDEL AU POSTE DE
COMMIS AUX COMPTES PAYABLES ET À LA TAXATION**

7 MAI 2007

ATTENDU QUE suite à l'augmentation de travail au département de la trésorerie, un nouveau poste de commis aux comptes payables et à la taxation a été créé ;

ATTENDU QUE selon la convention collective en vigueur, le poste a été affiché à l'interne et que 2 employées ont posé leur candidature ;

ATTENDU QUE Madame Lyne Trudel rencontre les exigences demandées et occupe ledit poste depuis le 17 mars 2006 et ce, à l'entière satisfaction de la Ville ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder à Madame Lyne Trudel sa permanence et ainsi le statut de commis aux comptes payables et à la taxation, classe 2, an 2, selon la convention collective des syndiqués bleus blancs de la Ville de Bromont en vigueur et ce, à partir du 7 mai 2007.

D'adopter la description de tâches jointe à la présente résolution.

ADOPTÉ

N.M.

**DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ DE
LA FAMILLE DE BROMONT DU 30 JANVIER 2007, DU 13 FÉVRIER
2007 AINSI QUE DU 27 MARS 2007**

Les membres du Conseil ont pris connaissance du compte-rendu de la rencontre du Comité de la famille de Bromont du 30 janvier 2007, du 13 février 2007 et ainsi que du 27 mars 2007.

N.M.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA
HAUTE-YAMASKA TENUE LE 11 AVRIL 2007**

Les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil de la municipalité régionale de comté de la Haute-Yamaska tenue le 11 avril 2007.

7 MAI 2007

N.M.

**DÉPÔT DE LA STRATÉGIE DE PROTECTION DES ESPACES VERTS
ET DES MILIEUX NATURELS**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la stratégie de protection des espaces verts et des milieux naturels.

N.M.

**DÉPÔT DE LA RÉOLUTION ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2007-
187 ADOPTÉ PAR LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA
RELATIVEMENT À LA GESTION, À LA COLLECTE, AU
TRANSPORT ET À LA DISPOSITION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES,
MATIÈRES RECYCLABLES ET RÉSIDUS VOLUMINEUX**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite résolution et du règlement numéro 2007-187 adopté par la MRC de la Haute-Yamaska relativement à la gestion , à la collecte, au transport et à la disposition des résidus domestiques, matières recyclables et résidus volumineux.

N.M.

**DÉPÔT D'UNE PÉTITION DE RÉSIDENTS DE LA RUE DES LILAS À
BROMONT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la pétition de résidents de la rue Des Lilas à Bromont.

N.M.

**DÉPÔT D'UNE CORRESPONDANCE DE L'UNION DES
MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC RELATIVEMENT À L'ADHÉSION AU
CAUCUS DES MUNICIPALITÉS DE CENTRALITÉ**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la correspondance de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'adhésion au caucus des municipalités de centralité.

7 MAI 2007

N.M.

**DÉPÔT D'UNE CORRESPONDANCE DE MONSIEUR GEORGES
CARPENTIER DE L'AUBERGE DACAR INC.**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la correspondance de Monsieur Georges Carpentier de l'Auberge Dacar inc..

N.M.

**DÉPÔT D'UNE LETTRE ET D'UNE PÉTITION DE CITOYENS
CONCERNANT L'AÉRODROME**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite lettre de la pétition de citoyens concernant l'aérodrome.

N.M.

**DÉPÔT D'UNE PÉTITION DES RÉSIDENTS DU DOMAINE DU
ROYAL BROMONT CONCERNANT LE PROJET DE MULTI
LOGEMENTS SUR LA RUE HENRI IV À BROMONT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la pétition des résidents du Domaine Royal à Bromont concernant le projet de multi logements sur la rue Henri IV à Bromont.

N.M.

**DÉPÔT D'UNE PÉTITION DE PROPRIÉTAIRES DE COMMERCES À
BROMONT RELATIVEMENT À L'EMPLACEMENT D'UN NOUVEAU
COMMERCE D'ALIMENTATION**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la pétition de propriétaires de commerces à Bromont relativement à l'emplacement d'un nouveau commerce d'alimentation.

2007-05-315

7 MAI 2007

**LETTRE DE FÉLICITATIONS À SKI BROMONT, À MADAME
FRANCINE GOUIN ET À MONSIEUR PAOLO DI PIETRANTONIO**

ATTENDU QUE Ski Bromont a remporté deux (2) distinctions d'Or lors des Grands Prix du tourisme québécois ;

ATTENDU QUE la directrice du service à la clientèle de Ski Bromont a récolté le Grand Prix en « Ressources humaines - superviseur touristique » ;

ATTENDU QUE Monsieur Paolo Di Pietrantonio, directeur général du Château Bromont Domaine Hôtelier, a reçu le prix « hôtelier de l'année 2006 » ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adresser une lettre de félicitations à Ski Bromont, à Madame Francine Gouin et à Monsieur Paolo Di Pietrantonio, pour les prix qu'ils ont reçus lors du gala des Grands Prix du tourisme québécois.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur Lucien Lortie s'est informé quant à l'attribution du montant déboursé dans la relocalisation de Monsieur Robert Lequin. Monsieur Lortie a également questionné le conseil quant à la charte des couleurs applicable dans la zone patrimoniale. Enfin, ce dernier émet un commentaire concernant la déviation de la circulation des véhicules lourds sur la rue Shefford.

- Monsieur Jimmy Bureau questionne le conseil quant au suivi donné à la pétition signée par les citoyens habitant le Domaine Carrousel et veut que la police puisse donner des contraventions aux gens qui roulent trop vite.
- Madame Diane Caouette demande également au conseil les développements suite au dépôt de la pétition concernant le Domaine Carrousel.

- Monsieur Jacques Lussier félicite la Ville de Bromont pour son bilan financier de 2006. Celui-ci demande un suivi relativement à la pétition que les commerçants ont signée concernant la venue d'un nouveau supermarché à Bromont.

- Monsieur Ronald Lesage demande quand sera faite la deuxième couche d'asphalte sur la rue Des Lilas et rapporte un problème de boîtes postales.

- Monsieur Robert Désourdy demande au conseil d'être à l'écoute des commerçants concernant la décision que les membres auront à prendre concernant la venue d'un nouveau supermarché à Bromont.

7 MAI 2007

- Monsieur Guy Bérard rapporte au conseil le fait qu'une enseigne privée soit installée directement devant le Chapiteau Bromont. Ce dernier indique aussi au conseil que le secteur francophone de l'école secondaire Massey-Vanier devrait recevoir une plus grosse subvention que le secteur anglophone, compte tenu du nombre d'étudiants francophones.
- Monsieur Raymond Arcand mentionne au conseil que les rues du parc de maisons mobiles d'Adamsville porte le logo de Bromont.
- Monsieur Jean-Guy Sévigny demande au conseil quand sera terminé le pavage de la rue Compton.
- Monsieur Pierre Jolicoeur affirme au conseil qu'ils sont plusieurs retraités habitant au Domaine Carrousel et qu'ils ont la Ville de Bromont à l'œil.
- Monsieur Jean Laurin veut plus de renseignements concernant la vidange des fosses septiques dans le coin du Domaine André.
- Monsieur Fortin discute avec les membres du Conseil de la rue Shefford concernant la zone de 90 km/h.

2007-05-316

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

CATHERINE NADEAU, GREFFIÈRE